



Matériel clé pour le procès participatif de la Conférence de Barcelone : 29 janvier

Brouillon du Plan d'action

Version du : 18 janvier 2017

En attente d'approbation le prochain 29 janvier 2017

Plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne pour la prévention de toute forme d'extrémisme violent

I. Introduction

1. En janvier 2017, plus de 130 activistes et praticiens, représentants d'organisations de la société civile, académiciens et représentants des Nations unies de la région euro-méditerranéenne, se sont rencontrés à Barcelone pour débattre de la prévention de l'extrémisme violent. La Conférence de Barcelone : « Vers un nouveau paradigme : prévenir l'extrémisme violent », organisée par NOVACT (www.novact.org) et la CMODH (www.cmodh.org), est axée sur la planification d'une contribution constructive à la prévention de l'extrémisme violent compte tenu des enseignements tirés au cours des dernières décennies et des défis à venir. Le « Plan d'action de la société civile euro-méditerranéenne pour prévenir toute forme d'extrémisme violent » ci-joint, recueille les principales conclusions de la Conférence de Barcelone et offre à tous les acteurs de la communauté euro-méditerranéenne une réelle possibilité d'unir et d'harmoniser leurs actions et de poursuivre des approches inclusives contre la division, l'intolérance et la haine. Ce Plan d'action représente un effort sans précédent pour harmoniser la vision de la société civile des deux rives de la Méditerranée. Nous considérons que seul un partenariat transnational réel et honnête pourra nous aider à établir une voie efficace pour prévenir l'extrémisme violent.

2. Nous, les signataires de ce Plan d'action, considérons que les mouvements extrémistes violents sont un affront aux principes de la société civile, engagés dans un effort collectif pour maintenir de façon concrète la paix et la sécurité humaine, favoriser le développement durable, protéger les droits humains, promouvoir l'Etat de droit et prendre des mesures humanitaires dans la région euro-méditerranéenne. Leurs actions et messages alimentent la violence et la guerre et contribuent à un cycle de défiance, d'effroi et d'insécurité. La propagation de l'extrémisme violent a aggravé davantage une crise économique, politique et humanitaire sans précédent qui dépasse les frontières de toute région.

3. L'extrémisme violent porte atteinte à notre humanité dans toute la région euro-méditerranéenne. Il évolue en Afrique du Nord et au Moyen-Orient où les mouvements extrémistes ont l'impudence de déformer et d'exploiter les croyances religieuses, les différences ethniques et les idéologies politiques pour légitimer leurs actions, établir leur

revendication sur les territoires et radicaliser leurs partisans. Ce phénomène se développe aussi actuellement en Europe, où les mouvements fanatiques propageant des idéologies racistes, islamophobes, ultra-nationalistes et d'extrême droite gagnent en dynamisme et en représentation institutionnelle.

4. Au cours des dernières décennies, les gouvernements euro-méditerranéens ont cherché à lutter contre l'extrémisme violent dans le contexte de mesures antiterroristes à caractère sécuritaire. Ces derniers ont été déterminés à répondre à la violence par plus de violence. Au nom de la lutte contre le terrorisme, nous avons pu observer une utilisation intensive du pouvoir militaire, qui non seulement a prouvé son inefficacité, mais a aussi été responsable de violations dramatiques des droits humains et de l'augmentation de la souffrance humaine dans le monde. L'angoisse provoquée par le besoin de réagir a également alimenté des réactions excessives en matière de sécurité intérieure, où nos libertés fondamentales et nos droits civils et politiques ont été restreints, soumis à une vigilance massive, et les valeurs démocratiques et plurielles ont été limitées par un état d'urgence généralisé. Ces stratégies ne peuvent pas assécher les ressorts émotifs et sociaux de la radicalisation et peuvent, en effet, aggraver la situation.

5. Il nous faut adopter une approche plus vaste qui englobe non seulement les mesures en cours, mais aussi les mesures de prévention systématiques qui s'attaquent directement aux causes de l'extrémisme violent, ces situations d'urgence ayant donné lieu à l'émergence de nouveaux groupes plus virulents. Dans tous les cas, nous pouvons convenir qu'au moment où les autorités se donnent pour mission de réagir, nous avons déjà échoué dans notre soif d'existence pacifique. Lorsque nous sommes contraints de répondre à une menace par des mesures de sécurité, c'est parce que nous n'avons pas réussi à faire face aux facteurs qui conduisent d'abord à l'aliénation que suppose la radicalisation, de là, à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes, et enfin à des actes de violence.

6. Face aux efforts actuellement déployés pour adopter une nouvelle approche plus complète et efficace devant la propagation de l'extrémisme violent, nous nous félicitons du « Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour prévenir l'extrémisme violent » qui a été présenté à l'Assemblée générale en janvier 2016. Dans ce Plan, le Secrétaire général appelle à une approche unanime englobant des dispositions en cours, avec des mesures de prévention systématiques pour traiter les conditions sous-jacentes qui poussent les individus à se radicaliser et à rejoindre des groupes extrémistes violents. Le Plan est une réponse concrète de la part de la communauté internationale en concertation avec les groupes de la société civile du monde entier. Il demande une action concertée pour appuyer les efforts nationaux, régionaux et mondiaux dans la prévention de l'extrémisme violent et l'aide aux États membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux. Le Plan d'action des Nations Unies constitue la base inaugurale d'une approche globale de ce défi évolutif et multidimensionnel.

7. Alors que nous vivons un moment de polarisation croissante sur plusieurs enjeux nationaux, régionaux et mondiaux, le nouveau paradigme fondé sur la prévention offre une réelle opportunité à tous les acteurs de la communauté euro-méditerranéenne d'offrir une réponse plus dynamique et plus vaste. Nous saluons tous les efforts en cours de la part des gouvernements nationaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les initiatives régionales et les actions et plans municipaux actuels alignés sur les principes de prévention de l'extrémisme violent. Le Plan d'action ci-joint vise également à être aligné sur celui des

Nations Unies, en fondant son nouveau paradigme, ses valeurs et ses principes dans la région euro-méditerranéenne et en appelant l'engagement des organisations de la société civile à une action concertée.

8. Nous sommes conscients du fait que l'importance d'impliquer la société civile dans la recherche d'une réponse globale et multidimensionnelle face à la menace de l'extrémisme violent a été soulignée par diverses déclarations internationales à tous les niveaux. L'Assemblée générale des Nations Unies, par exemple, dans sa résolution adoptant la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, a affirmé la détermination des États membres à « encourager davantage les organisations non gouvernementales et la société civile à s'engager, le cas échéant, dans l'optimisation des efforts pour mettre en œuvre la stratégie. De même, dans le cadre de l'OSCE, l'Union africaine ou l'Union européenne, par exemple, ont reconnu qu'il était essentiel d'engager la société civile dans la recherche d'un règlement politique commun pour les conflits et de promouvoir les droits humains et la tolérance, un élément essentiel dans la prévention de l'extrémisme violent.

9. Cependant, ces bonnes volontés n'ont pas été accompagnées de mesures concrètes sur le terrain pour renforcer la contribution des organisations de la société civile (OSC) dans la prévention de l'extrémisme violent. Au nom de la lutte contre le terrorisme, les gouvernements ont réduit les libertés politiques et imposé des mesures restrictives contre les défenseurs des droits humains et les militants de la société civile dans de nombreux pays. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains a signalé des tendances inquiétantes à l'échelle mondiale dans la stigmatisation de ces mêmes défenseurs et leur stigmatisation croissante en tant que « terroristes, ennemis de l'État ou opposants politiques ». Les États invoquent systématiquement la sécurité nationale et la sécurité publique pour limiter la portée des activités de la société civile. Dans de nombreux pays, des mesures législatives et réglementaires spéciales ont été utilisées contre les ONG et les militants qui critiquent les politiques gouvernementales. Ces mesures mettent en difficulté les acteurs de la société civile qui promeuvent les droits humains et la tolérance en tant qu'éléments essentiels dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il est essentiel de maintenir et de protéger un espace indépendant propre à la société civile si nous voulons aborder correctement les conditions qui mènent à la propagation du terrorisme.

10. Nous sommes convaincus que la création de sociétés ouvertes, équitables, inclusives et plurielles, fondées sur le plein respect des droits humains et avec des opportunités économiques pour tous, représente l'alternative la plus concrète et la plus significative à l'extrémisme violent, et la stratégie la plus prometteuse pour démythifier cette menace. Nous considérons que les OSC ont une capacité avérée de mobilisation à grande échelle et de création d'une demande ascendante qui favorise une gouvernance souple. Nos capacités de plaidoyer peuvent faciliter la participation des populations plus démunies et vulnérables à la conception et à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Cela peut améliorer la prestation des services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation. Les organisations de la société civile jouent également un rôle de surveillance critique dans la vie publique. Nous avons développé des capacités substantielles et avons une influence croissante dans nos domaines d'intérêt.

11. Nous représentons une ressource inexploitée. Nous pouvons offrir une vision positive de notre avenir ensemble, qui peut générer une alternative efficace face aux défis actuels

qui nous sont posés. Les OSC doivent être habilitées à apporter une contribution constructive au développement politique et économique de nos sociétés et nations. Nous visons à exploiter l'idéalisme, l'espoir, la créativité et l'énergie des groupes de la société civile dans toute la région euro-méditerranéenne pour créer une alternative efficace face à la radicalisation violente. Nous écrivons ce Plan d'action pour exploiter l'idéalisme, la créativité et l'énergie des groupes de la société civile autour de la région euro-méditerranéenne. Nous devons tous faire obstacle à l'extrémisme violent. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à apporter notre pierre à l'édifice.

II. « Radicalisation », « extrémisme violent », « terrorisme » : définitions

12. Nous reconnaissons que l'absence de définition universellement acceptée des termes « radicalisation », « extrémisme violent » ou « terrorisme » dans les gouvernements ou milieux universitaires est une menace pour tous ceux qui veulent mettre en place des mesures efficaces pour contrer la violence et prévenir l'extrémisme violent dans toutes nos sociétés. L'absence de définitions claires est particulièrement inquiétante si l'on considère que les médias utilisent quotidiennement ces termes sous diverses formes, en imposant des définitions hégémoniques potentiellement incompatibles avec les normes universelles des droits humains. La capacité de l'Etat à catégoriser certains individus ou groupes de « terroristes » ou d'« extrémistes violents » est un fait d'autant plus troublant. Il existe des preuves historiques et actuelles selon lesquelles, lorsque les États manquent de démocratie, de primauté du droit ou de systèmes politiques pluralistes, la capacité de l'État peut être utilisée pour stigmatiser les défenseurs des droits humains en tant que terroristes, ennemis de l'État ou opposants politiques. Reconnaisant cette situation, notre objectif est de contribuer à une définition consensuelle de ces termes.

13. Le Plan d'action ci-joint considère le terme de radicalisation comme un processus par lequel un individu, un groupe ou un Etat adopte des idées et des aspirations politiques, sociales ou religieuses de plus en plus extrémistes qui rejettent le statu quo. Le terme radicalisation n'implique pas nécessairement une connotation négative. Il existe des processus de radicalisation pacifique qui aspirent aussi à rejeter le statu quo, où les griefs individuels ou collectifs sont canalisés en adoptant des idéologies subversives qui luttent pour le progrès social et démocratique. Reconnaisant ainsi ce phénomène complexe, il est important de faire quelques distinctions entre les radicaux, ceux qui ont des idées radicales, et les radicaux violents, ceux qui adoptent des idéologies extrémistes violentes. Il existe plusieurs chemins qui constituent le processus de radicalisation, ceux-ci peuvent être indépendants mais ils se renforcent mutuellement. La radicalisation qui se produit à travers plusieurs voies de renforcement augmente considérablement la résilience d'un groupe et peut servir comme une sorte de piège sociologique qui ne donne aux individus aucun autre endroit pour aller satisfaire leurs besoins matériels et spirituels.

14. Nous comprenons les extrémismes violents comme des idéologies qui aspirent à obtenir le pouvoir politique en utilisant des moyens violents, par-dessus la persuasion. Les idéologies extrémistes violentes sont fondées sur des valeurs totalitaires, fanatiques, intolérantes, patriarcales, antidémocratiques et anti-pluralistes. Les idéologies extrémistes violentes peuvent être adoptées par des individus, des groupes, des entreprises ou des

États. Alors que les efforts actuels de lutte contre le terrorisme, se concentrent uniquement sur le lien entre extrémisme violent et violence physique, ce plan d'action vise à considérer la violence dans toutes ses dimensions : physique, émotionnelle, verbale, institutionnelle, structurelle ou spirituelle. Nous voulons inclure dans notre définition de l'extrémisme violent toutes les idéologies qui prônent, maintiennent ou engendrent la violence structurelle, culturelle et directe. Il est pertinent de souligner qu'aucune société, croyance religieuse ou vision du monde n'est à l'abri de l'extrémisme violent ; La définition inclut, entre autres, des mouvements de droite comme de gauche, des mouvements ethniques, nationaux, de classe, de genre ou fondamentalistes religieux. Au cours des dernières décennies, la façon dont les médias ont présenté des mouvements comme Daesh ou Al Qaeda a contribué à générer une corrélation directe entre l'extrémisme violent et les mouvements totalitaires qui utilisent l'islam comme excuse pour atteindre leurs objectifs politiques. Ce récit, qui tend à créer une relation déterministe entre le terrorisme et l'islam, est dangereux et fallacieux. Si nous observons le nombre de décès provoqués par le terrorisme, nous nous remarquons que les citoyens musulmans sont les principales victimes.

15. Ce Plan d'action adopte la définition de terrorisme de Schmid et Jongman : « Le terrorisme est une méthode d'action violente répétée, utilisée par des acteurs individuels, des groupes ou des États (semi-)clandestins, pour des raisons idiosyncratiques, criminelles ou politiques. - les victimes directes de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'opportunité) ou sélectivement (cibles représentatives ou symboliques) d'une population cible et servent de générateurs de messages. Les processus de communication fondés sur la menace et la violence entre terroristes (organisations), victimes (en danger) et les principales cibles sont utilisés pour manipuler la cible principale (audience (s)), en la transformant en cible de terreur, cible de demandes ou encore en un objectif d'attention, selon que l'intimidation, la coercition ou la propagande soient recherchées ».

16. Pour la mise en place de ce Plan d'action, nous adoptons une définition de la radicalisation comme processus qui conduit de l'aliénation individuelle, collective ou étatique, à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes. Ce plan d'action rappelle que personne ne naît terroriste et que notre tâche principale doit être d'aborder les conditions, le contexte et les facteurs qui alimentent la radicalisation. Nous adoptons une définition de l'extrémisme violent comme une série d'idéologies totalitaires qui visent à atteindre des objectifs politiques en favorisant la violence culturelle, structurelle ou directe. En ce qui concerne les idéologies de l'extrémisme violent, ce plan d'action vise à comprendre et à avoir un impact sur les processus de recrutement des groupes et des auteurs à travers le discours haineux et la propagande. En ce qui concerne les extrémistes violents, il est également essentiel de comprendre que l'extrémisme violent peut conduire au terrorisme ou à d'autres formes de violence, comme les crimes haineux ou les discours haineux. Enfin, notre définition du terrorisme est un type particulier d'action extrémiste violente. Cela signifie que le processus que nous envisageons est celui qui va de l'aliénation à la radicalisation, à l'adoption d'idéologies extrémistes violentes à travers la propagande et le discours de haine, et enfin aux actes de violence, y compris le terrorisme.

17. Ce Plan d'action vise à établir un programme d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Cela signifie que notre principal objectif d'action sera l'interrelation entre aliénation, radicalisation, idéologies extrémistes violentes et la violence. En même temps que nous comprenons que les forces de sécurité doivent jouer un rôle équilibré dans

la lutte contre les activités terroristes et les auteurs de ces actes, le présent Plan d'action veut affirmer que le rôle des forces de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent pourrait être très contre-productif et il est essentiel d'équilibrer les efforts actuels de lutte contre le terrorisme en donnant un rôle important et pertinent aux efforts des organisations de la société civile. Ce rôle devrait être accepté par toutes les autorités et les acteurs favorisant une action concertée. Ce rôle doit être financé et il doit être encouragé.

III. L'impact de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne

18. L'extrémisme violent mine nos efforts collectifs en faveur du maintien de la paix et de la sécurité, du développement durable, de la protection des droits humains, de la primauté du droit, de l'action humanitaire et de l'accès aux services de base dans la région euro-méditerranéenne.

19. En termes de paix et de sécurité, les groupes extrémistes violents contribuent de manière significative au cycle d'insécurité et de conflits armés qui affectent notre région. Le Moyen-Orient demeure la zone d'insécurité majeure, subissant les conflits armés existant en Syrie et l'instabilité en Irak, en Libye et au Yémen, source de problèmes et de défis pour la région. La population civile est gravement menacée, la stabilité nationale et régionale est largement ignorée et il y a une exacerbation des liens avec la criminalité transnationale organisée pour accroître ses ressources financières et la génération de revenus importants provenant de la traite d'êtres humains et de la traite d'esclaves. D'autre part, la nécessité de protéger les citoyens des conséquences des actes humains intentionnels et non intentionnels, ainsi que des risques naturels et de problèmes d'ordre plus technique, est devenu un élément important du discours de sécurité européen.

20. Malgré la diminution du nombre de victimes dû à l'extrémisme violent, la Syrie et l'Irak sont deux des cinq pays les plus touchés par le terrorisme. Des pays européens comme la Belgique et la France ont connu une nette détérioration dans ce domaine. L'impact économique mondial sur la lutte contre le terrorisme est beaucoup plus important en ce qui concerne la prévention des conflits que le maintien et la consolidation de la paix. En réponse à cette menace, l'extrémisme violent a provoqué une réaction excessive de la part des États, en agissant à des fins de propagande, en violant systématiquement les droits humains et en privant les citoyens de leurs libertés essentielles. Malgré les revers et les attentions d'une coalition militaire internationale qui avait attaqué Daesh en Syrie et en Irak depuis 2014, l'organisation djihadiste a continué à résister et à se développer, prouvant qu'aucune guerre n'arrêterait l'extrémisme violent.

21. En ce qui concerne le développement durable, il est important de noter que l'extrémisme violent non seulement prive les gens de leurs libertés, mais limite les possibilités d'élargir leurs capacités. L'exploitation des défis du développement, tels que les inégalités, la pauvreté et la mauvaise gouvernance, sont exacerbés davantage par l'extrémisme violent et créent ainsi un cercle vicieux de déclin qui touche en particulier les groupes marginalisés. Bien que la pauvreté ne puisse pas être prouvée comme ayant un lien de causalité direct avec le terrorisme, il est clair que l'impact de la violence extrémiste a été porté le plus lourdement par les citoyens de pays en développement, même si le recrutement et la radicalisation de l'extrémisme violent se produisent également dans les pays développés.

22. La plupart des gouvernements de la région consacrent une partie de plus en plus importante de leur budget aux menaces et aux conséquences de l'extrémisme violent, enlevant des ressources d'autres activités. L'investissement pour contrer l'extrémisme violent a des effets directs dans des pays comme l'Irak, la Syrie ou la Tunisie, où une affectation notoire du budget a été consacrée à ce secteur, au détriment d'autres activités socio-économiques. La perception de l'insécurité augmente cette tendance.

23. Il ne subsiste aucun doute sur les violations massives et systématiques des droits humains commises par les groupes extrémistes violents dans la région euro-méditerranéenne. Cela va du droit à la vie jusqu'au génocide, aux crimes contre l'humanité, ainsi qu'au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression, d'association et de pensée, de conscience et de religion. Ces groupes violent également les droits des femmes et des filles, notamment par l'esclavage sexuel, les mariages forcés et l'empiétement sur leurs droits à l'éducation et à la participation à la vie publique.

24. L'application trop générale des mesures de lutte contre le terrorisme a eu un effet profondément néfaste sur la jouissance des droits humains. La criminalisation, l'interdiction ou la sanction d'une conduite sans une définition claire est incompatible avec la légalité, principe fondamental de la loi. Les initiatives de lutte contre la violence risquent de compromettre les droits humains et les libertés fondamentales des communautés visées, de saper le travail des défenseurs des droits humains, ainsi que l'indépendance de la société civile. Plusieurs gouvernements de la région désignent déjà systématiquement les opposants politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains comme des « extrémistes » ou des « terroristes ». L'arrestation d'individus pour association présumée avec des groupes politiques gauchistes révolutionnaires armés en Turquie ; Les lois antiterroristes autorisant une détention préventive de 4 à 6 jours respectivement au Maroc et en France ; Ou les conditions pénitentiaires en Irak sont quelques-uns des nombreux exemples qui doivent être surveillés et dénoncés.

25. Enfin, en ce qui concerne l'action humanitaire et l'accès aux services de base, la région est confrontée à une situation où le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force est le plus élevé, une situation où l'extrémisme violent a été un facteur important. A l'échelle mondiale, un nombre sans précédent de 65,3 millions de personnes dans le monde ont été contraints de quitter leur foyer en 2015. De ces 65,3 millions de personnes, plus d'un million ont traversé la mer Méditerranée et plus de 5 000 sont morts pendant la même période. Alors que la Syrie est le plus grand pays générateur de réfugiés (5 millions), le Liban a accueilli le plus grand nombre de réfugiés face à l'inaction européenne sur les politiques d'asile en période de crise de migration.

26. Les groupes extrémistes violents interfèrent activement avec l'apport d'une assistance humanitaire internationale et limitent l'accès aux services de base dans les zones contrôlées par ces groupes, en saisissant les secours ou en ciblant les acteurs humanitaires. Dans les situations de conflit armé, les extrémistes violents ignorent systématiquement la protection traditionnelle, consacrée par le droit international humanitaire, accordée aux acteurs humanitaires dans les zones de conflit. Dans d'autres contextes, la diffusion de la haine discrimine les minorités en les empêchant d'accéder aux services de base (hébergement, soins de santé, éducation).

27. L'inaction sur les politiques d'asile et de migration dans le cadre de la crise actuelle des migrants en Europe a été l'un des moteurs et impacts de l'extrémisme violent. La principale

réponse à cette crise de l'UE a été l'augmentation du financement des opérations de patrouille frontalière en Méditerranée (approche sécuritaire) et la proposition d'un nouveau système de quotas pour relocaliser les demandeurs d'asile dans les pays de l'UE. À la date de la signature du présent Plan d'action, ce quota n'a pas été respecté. Un engagement clair et solide pour accueillir les réfugiés (au-delà des quotas attendus, étant donné que le montant de la demande d'asile n'est qu'une proportion infime de la population totale européenne) ne doit être que la première étape. En outre, une politique plus préventive en matière de déplacement (perspective de la prévention des conflits) est essentielle et atténué l'un des impacts les plus clairs de l'extrémisme violent dans la région.

28. La discrimination mentionnée ci-dessous en Europe est intrinsèquement liée à l'essor de l'islamophobie et de la haine en Europe. Le racisme anti-musulman menace de plus en plus les fondements démocratiques des constitutions européennes et de la paix sociale, ainsi que la coexistence de différentes cultures à travers toute l'Europe. Affirmer que l'Europe est confrontée à une invasion musulmane est devenu monnaie courante dans certains secteurs politiques, minant les principes démocratiques. Plus concrètement, ce secteur est également en hausse dans le continent, et est une autre conséquence de l'extrémisme violent : les mouvements populistes d'extrême droite. Ils exploitent la crise financière actuelle pour renforcer leur appel populiste, sans tenir compte des principes humanitaires fondamentaux et des idéaux du pluralisme démocratique, tout cela pour un gain partisan à court terme.

IV. Contexte et moteurs de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne

29. Au cours des quinze dernières années, nous avons assisté à un énorme effort de recherche sur le contexte et les moteurs de l'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne. Cependant, ce Plan d'action considère que, même s'il existe des tendances et des modèles reconnaissables, il n'y a que peu de domaines qui ont été étudiés de façon intensive tandis que d'autres ont été délaissés. D'un côté, nous avons observé que de nombreux efforts de recherche visaient à comprendre le contexte et les moteurs de la radicalisation des individus et des communautés particulières, tandis que d'autres acteurs potentiels, comme les États, ont été ignorés. D'autre part, nous avons observé que les efforts de recherche ont été principalement dirigés vers la compréhension d'un extrémisme violent particulier, le djihadisme terroriste, tandis que d'autres, comme le contexte et les moteurs conduisant à l'adoption des idéologies violentes islamophobes ou d'extrême droite ont été ignorés. Nous considérons que cette voie renforce le lien inquiétant entre extrémisme violent et certaines interprétations erronées de l'islam. Nous considérons que renforcer ce lien est une erreur dangereuse qui peut même accentuer d'autres extrémismes violents. Plus de recherches, tant qualitatives que quantitatives, sont nécessaires sur tous les acteurs et tous les extrémismes violents présents dans la région euro-méditerranéenne.

30. La recherche qualitative, fondée principalement sur des entretiens avec des universitaires, des victimes, des auteurs et des praticiens de la région euro-méditerranéenne, suggère de distinguer deux catégories principales de moteurs : les « push factors », ou les conditions propices à l'extrémisme violent, ainsi que le contexte structurel

dont celui-ci émerge ; Et les « pull factors », ou les motivations et les processus individuels, qui jouent un rôle clé dans la transformation des idées et des griefs en actes extrémistes violents.

A. Conditions favorables et contexte structurel de l'extrémisme violent

31. Rien ne peut justifier l'extrémisme violent, mais il faut aussi reconnaître qu'il ne naît pas dans le vide. Les données qualitatives disponibles mettent en évidence la présence de certains facteurs récurrents, qui sont communs à une grande variété de pays et d'aires de la région euro-méditerranéenne et qui conduisent, parfois isolément et parfois en combinaison avec d'autres facteurs, à la radicalisation et à l'extrémisme violent .

Un manque de possibilités socioéconomiques

32. Au cours des dernières décennies, la crise économique sans précédent qui affecte la région euro-méditerranéenne a généré des niveaux de croissance faibles et négatifs. Les politiques économiques mises en œuvre par nos gouvernements pour faire face à cette crise ont engendré des niveaux extraordinaires d'inégalité, aggravés par l'absence de création d'emplois décents pour les jeunes, de réduction de la pauvreté et du chômage, de lutte contre la corruption et de gestion des relations entre les différentes communautés, en ligne avec leurs obligations en matière de droits humains. Il existe des preuves statistiques qui montrent que les États possédant des niveaux élevés d'inégalités sont plus enclins à l'extrémisme violent et ont tendance à assister à un plus grand nombre d'incidents liés à ce phénomène. Les citoyens peuvent considérer les faibles résultats de développement comme la confirmation de l'absence de légitimité du gouvernement, ce qui rend les institutions de l'État moins efficaces pour faire face à l'extrémisme violent quand il se produit.

33. L'existence de niveaux élevés d'inégalité a engendré de faibles niveaux de cohésion sociale et un manque d'opportunités socio-économiques affectant en particulier les classes sociales et les communautés stratifiées. Le manque d'accès à des opportunités de classes sociales particulières, ou de communautés culturelles spécifiques, engendre l'aliénation, l'éloignement des personnes de certains aspects de leur citoyenneté et constitue un terrain fertile pour la propagande d'organisations extrémistes violentes.

34. Le manque d'opportunités socio-économiques a affaibli la résilience de nos communautés face à la propagande extrémiste violente et a suscité la méfiance envers les gouvernements et l'Etat de droit. L'absence croissante d'un contrat social solide entre le gouvernement et les gouvernés alimente les alternatives extrémistes. En Europe, plusieurs Etats membres connaissent une dynamique politique où les alternatives populistes d'extrême droite acquièrent des appuis sociaux et encouragent activement des idéologies extrémistes violentes contre les minorités ou certaines religions spécifiques. La possibilité que l'un de ces partis politiques parvienne à prendre le contrôle d'un Etat membre est l'une des principales menaces en Europe aujourd'hui. La faible résilience communautaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est également en train d'alimenter et de donner la légitimité à des gouvernements autoritaires et répressifs où la démocratie et le pluralisme réels continuent d'être difficiles à atteindre pour plusieurs pays.

35. L'absence générale de nouvelles possibilités d'emploi, surtout lorsqu'elle touche des régions ou des municipalités spécifiques, peut faire en sorte que les organisations extrémistes violentes apparaissent comme une source de revenus attrayante.

36. L'extrémisme violent est susceptible de se développer plus facilement dans les pays membres européens dont les performances socio-économiques sont les plus faibles, tels que les opportunités pour les jeunes, la croyance dans le système électoral ou le niveau de criminalité. Dans les pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, l'extrémisme violent est statistiquement lié à l'acceptation des droits des autres, aux bonnes relations avec les voisins, à la possibilité de manifestations violentes et à la terreur politique.

Marginalisation et criminalisation

37. Aucun pays de la région euro-méditerranéenne n'est complètement homogène. Il est important de souligner que la diversité en elle-même ne conduit pas à accroître la vulnérabilité d'un pays à l'extrémisme violent. Le problème n'est pas la diversité mais l'inégalité des chances. La crise économique mentionnée plus haut a aggravé les insécurités en tant que ressources limitées, et la peur du besoin a obligé la concurrence sociale pour le bien-être entre les communautés les plus marginalisées et les plus discriminées. Cette concurrence aggrave les systèmes de violence structurelle et culturelle antérieurs contre des communautés et des classes sociales spécifiques. Lorsqu'un groupe, quel que soit son poids démographique, agit de façon monopolistique dans les secteurs politiques et économiques au détriment des autres groupes, le potentiel de tensions intercommunautaires, d'inégalités entre les sexes, de marginalisation, d'aliénation et de discrimination augmente. Tout cela s'exprime par l'accès restreint aux services publics et aux possibilités d'emploi, ainsi que les obstacles au développement régional et à la liberté de religion. Cela, à son tour, peut inciter ceux qui se sentent privés de droits à embrasser l'extrémisme violent comme un moyen de faire avancer leurs objectifs.

Terreur politique, violations de droits humains et Etat de droit.

38. Il existe de fortes preuves statistiques que l'extrémisme violent tend à prospérer dans un environnement caractérisé par la terreur politique. 93% de toutes les attaques terroristes commises entre 1989 et 2014 se sont produites dans des pays où la terreur étatique était élevée - morts extrajudiciaires, torture et emprisonnement sans jugement. Plus de 90% de toutes les attaques terroristes se sont produites dans des pays qui ont souffert des conflits violents. Seulement 0,5% des attentats terroristes se sont produits dans des pays qui ne souffraient ni d'un conflit armé, ni de terreur politique. Lorsque la mauvaise gouvernance est associée à des politiques et des pratiques répressives qui violent les droits humains et la primauté du droit, la force de l'attrait de l'extrémisme violent tend à être renforcée. Les violations du droit international des droits humains, commises au nom de la sécurité de l'État, peuvent faciliter l'extrémisme violent en marginalisant les individus et en aliénant les principaux groupes électoraux, générant ainsi le soutien de la communauté et la sympathie et la complicité dans les actions des extrémistes violents. Les extrémistes violents cherchent aussi à exploiter activement la répression de l'État et d'autres griefs dans leur lutte contre l'État. Ainsi, les gouvernements qui présentent des mesures répressives et lourdes de sécurité en violation des droits humains et de l'Etat de droit (comme le profilage de certaines populations, l'adoption de techniques de surveillance intrusives et la

prolongation des états d'urgence déclarés), tendent à engendrer des extrémismes d'autant plus violents. Cette réalité statistique prouve que les mesures actuelles de lutte contre le terrorisme, fondées sur la sécurité, peuvent alimenter les griefs communautaires et sociaux, et peuvent offrir des possibilités d'exploitation aux extrémistes violents.

39. L'absence d'efforts adéquats, conformément aux obligations internationales, en faveur de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, exacerbée par la discrimination à l'égard des groupes ethniques, nationaux, sexistes, raciaux, religieux, linguistiques et autres, et l'absence ou réduction de l'espace démocratique, peuvent offrir des possibilités d'exploitation à des extrémistes violents. Les institutions publiques qui ne s'acquittent pas adéquatement de l'obligation internationale de faire respecter ces droits peuvent alimenter les griefs et compromettre non seulement leur propre efficacité, mais aussi les normes sociales et la cohésion sociale.

40. De plus, il convient d'accorder une plus grande attention à l'élaboration de stratégies et de programmes de réintégration efficaces pour les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme ainsi que pour les combattants terroristes étrangers qui reviennent dans leur pays.

Les conflits persistants et non résolus. Absence de résolution et de non-transformation des conflits structurels.

41. L'espace euro-méditerranéen est l'une des régions du monde où se côtoient le plus de conflits persistants et non résolus. Le manque d'engagement international et national a engendré des situations de longue date avec un nombre élevé de personnes déplacées et réfugiées et des populations entières vivant sous occupation militaire ou en état de guerre permanente depuis des années. Ces situations tendent à fournir un terrain fertile pour l'extrémisme violent, non seulement en raison des souffrances et du manque de gouvernance résultant du conflit en lui-même, mais aussi parce que ces conflits permettent aux groupes extrémistes violents d'exploiter des griefs profondément enracinés afin de gagner en force et de saisir le territoire et les ressources tout en contrôlant les populations. Des mesures urgentes doivent être prises pour résoudre les conflits prolongés. La résolution de ces conflits représente la fin de l'impact des récits insidieux des groupes extrémistes violents. Lorsque la prévention échoue, notre meilleure stratégie pour assurer une paix durable et lutter contre l'extrémisme violent implique des solutions politiques ainsi qu'une responsabilisation inclusive.

La radicalisation dans les prisons

42. La recherche montre que le traitement sévère dans les centres de détention peut jouer un rôle déconcertant puissant dans le recrutement d'un grand nombre d'individus qui ont rejoint des groupes extrémistes violents et organisations terroristes. Nous sommes conscients que plusieurs initiatives ont été prises afin de prévenir la radicalisation dans les prisons, et nous saluons ces efforts, mais il est important de souligner que le gros du travail doit aller vers l'amélioration des conditions de détention et des traitements inhumains des détenus, du personnel corrompu et des agents de sécurité, l'activité des gangs, l'usage de drogues, le manque de sécurité et d'installations appropriées, et le surpeuplement. Des mesures de sauvegarde doivent être mises en place pour empêcher la propagation

d'idéologies extrémistes à d'autres détenus tout en respectant la protection accordée par le droit international aux personnes privées de liberté, y compris en ce qui concerne les normes et normes internationales relatives à l'isolement cellulaire.

B. Les processus de radicalisation

43. Bien que les conditions favorables à l'extrémisme violent affectent des populations entières, seul un petit nombre d'individus sont radicalisés et se tournent vers la violence. Les motivations individuelles complexes et l'organisation humaine jouent un rôle clé dans l'exploitation de ces conditions et la transformation des idées et des griefs en actions violentes.

44. Si les conditions mentionnées plus haut et le contexte structurel décrit engendrent l'aliénation et l'éloignement entre les citoyens en plus de favoriser le terrain pour les organisations extrémistes violentes, il doit aussi y avoir un contexte social qui fournisse une certaine forme d'organisation et de direction génératrice de processus de radicalisation.

45. Le contexte social est souvent établi par l'intervention de la propagande et des discours de haine promus par des leaders charismatiques, des mouvements politiques et des réseaux familiaux et sociaux informels. S'il peut être difficile de rejoindre des organisations terroristes, à moins que vous ne connaissiez déjà l'un de leurs membres, ce n'est pas le cas d'organisations qui font la promotion d'idéologies extrémistes violentes. Cela arrive souvent dans l'espace public, les réseaux sociaux, voire même les médias tels que la radio, la télévision ou les journaux. Ces moyens peuvent encourager ouvertement ou inconsciemment la propagation extrémiste et le discours de haine.

46. Les individus qui courent un risque de tomber dans le piège de l'extrémisme violent se sentent souvent incapables de résoudre un différend de façon pacifique et ont du mal à embrasser la diversité (en raison d'une culture de la violence et de l'intolérance). Ils ont éprouvé - ou craignent - une certaine maltraitance de la part des institutions de la société détenant le monopole de la violence et de la détention. Ils perçoivent une inégalité sociale qui selon eux favorise des groupes spécifiques et qui bénéficient également d'un niveau d'impunité et éprouvent un manque d'opportunité en termes d'éducation, de moyens d'existence et de revenus. Il convient de souligner que tous les individus qui expriment de tels griefs ne sont pas destinés à embrasser la violence. La combinaison et l'ampleur des griefs, combinées à des expériences personnelles et à l'influence de récits extrémistes violents, peuvent pousser les individus à adopter la violence comme moyen de recours légitime.

47. Les jeunes peuvent connaître des crises d'identité et des quêtes de sens qui n'ont pas de débouchés positifs. Ils peuvent connaître l'exclusion ou l'aliénation des processus et institutions traditionnels de prise de décision, et peuvent vivre des inégalités socio-économiques importantes en matière d'emploi, de revenu, de logement et d'accès aux services sociaux de base. Le radicalisme des jeunes peut être, et a souvent été, une force critique pour le changement social progressif. La radicalisation (en tant que phénomène de jeunesse) concerne aussi la recherche de l'identité propre, de l'appartenance et de la reconnaissance.

V. Un programme d'action

48. En tant que signataires de ce Plan d'action, nous nous engageons à prévenir l'extrémisme violent et à promouvoir un programme d'action aussi dynamique et de grande envergure que le phénomène en lui-même. Nous reconnaissons que notre dimension régionale et transnationale, fondée sur un partenariat réel et honnête, est l'une de nos principales valeurs ajoutées à apporter une contribution pertinente dans nos sociétés. Étant donné que l'extrémisme violent ne respecte pas les frontières, l'action nationale et mondiale doivent être complétées par une coopération régionale renforcée.

A. Etablissement du cadre stratégique

49. Ce Plan d'action se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU à tous les États membres pour promouvoir les processus multipartites afin d'adopter un plan d'action national, régional et urbain pour prévenir l'extrémisme violent. Nous, les signataires de ce Plan d'action, voulons renforcer le message du SG et nous voulons exprimer notre engagement et notre demande pour l'adoption immédiate de ce Plan concerté en y intégrant des processus participatifs concrets donnant un espace pertinent et clé à des organisations de la société civile indépendantes. Afin de contribuer à cette action concertée, nous souhaitons que ce Plan d'action comporte les exigences suivantes :

Prévention des conflits et dialogue

50. Nous voulons promouvoir un cadre intégré pour aborder la question complexe de l'extrémisme violent par tous les moyens non-violents. La prévention de l'extrémisme exige la résolution de conflits, le développement inclusif, le respect des droits humains, le dialogue et la réforme de la gouvernance.

51. Diversification des fonds existants consacrés à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin de leur permettre de s'attaquer également aux causes de l'extrémisme violent.

52. Veiller à ce que les plans d'action ne se concentrent pas exclusivement sur l'extrémisme religieux, mais qu'ils tiennent compte de toute la gamme des discours et des comportements extrémistes. Les idéologies racistes, ultra-nationalistes ou d'extrême droite sont d'autres menaces actuelles qui favorisent l'extrémisme violent.

53. Surveiller et dénoncer tous les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent qui restreint les droits humains et les libertés civiles des individus et des communautés, par exemple sous la forme de législations nationales antiterroristes punitives ou insensibles.

Une bonne gouvernance

54. Elle doit inclure un examen critique de toutes les législations, toutes les politiques, stratégies et pratiques nationales visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent afin de déterminer si elles sont fermement ancrées dans le respect des droits humains et de l'État de droit.

55. Fournir des services de base non discriminatoires, assurer la responsabilité de la prestation de services et étendre les services de l'État dans les régions éloignées, réer un environnement propice à l'entrepreneuriat et permettre aux sociétés de devenir plus pacifiques, justes et inclusives.

56. Renforcer le professionnalisme des forces de sécurité, des organismes d'application de la loi et des institutions judiciaires ; Et assurer une surveillance et une responsabilisation efficaces de ces organes, conformément au droit international relatif aux droits humains et à l'Etat de droit.

57. Renforcer la coopération entre les OSC et les autorités locales afin de créer des opportunités sociales et économiques, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

État de droit et respect des principes relatifs aux droits humains

58. Superviser et faire pression sur la création d'institutions de sécurité d'État légitimes qui n'abusent pas du pouvoir, sont sous contrôle civile et sont tenues pour responsables de violations des droits humains.

59. Intercéder pour l'accès à la justice pour tous et renforcer les institutions justes, efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, conformément à l'Agenda pour le développement durable de 2030.

60. Superviser et faire pression en faveur de la responsabilité pour les violations flagrantes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Les mécanismes de responsabilisation devraient avoir une expertise pertinente en matière de genre pour s'acquitter de leurs mandats.

Jeunesse et éducation

61. L'inclusion des organisations de jeunesse et d'éducation est présente dans l'application de la loi nationale et fait partie du cadre de prévention de l'extrémisme violent.

62. Mise en œuvre de programmes éducatifs qui favorisent la justice mondiale, le savoir-être et la pensée critique, la tolérance et le respect de la diversité, afin de promouvoir la paix et les cultures de nonviolen

63. Explorer les moyens d'introduire l'éducation civique dans les programmes scolaires, les manuels scolaires, le matériel didactique et les formations et la sensibilisation des enseignants.

Equité de genre

64. Intégrer les notions de genre dans les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent. L'analyse sexo-spécifique des décisions et interventions liées à la sécurité est nécessaire pour reconnaître les nouvelles dimensions de l'extrémisme violent et comment les prévenir.

65. Inclusion d'un point focal sur le renforcement de l'interaction avec les organisations de femmes de la société civile concernant l'impact des interventions sécuritaires, en améliorant la sécurité au niveau communautaire.

66. Veiller à ce que les femmes (et autres groupes sous-représentés) soient incluses dans les organismes nationaux d'application de la loi et de la sécurité, dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.

La participation des communautés

67. Adoption de stratégies policières axées sur la collectivité dans le but de résoudre les problèmes locaux en partenariat avec la communauté. Ces stratégies doivent être fermement fondées sur les droits humains afin d'éviter de mettre en danger les membres de la communauté.

68. Promouvoir des dialogues régionaux et nationaux sur la prévention de l'extrémisme violent avec un éventail d'acteurs, englobant l'engagement des jeunes, l'égalité entre les sexes, l'inclusion des groupes marginalisés, le rôle des municipalités et une sensibilisation positive par les réseaux sociaux et autres plateformes virtuelles.

69. Explorer et intercéder pour trouver des occasions d'introduire des mécanismes alternatifs de règlement de différends, comme la médiation, l'arbitrage et la justice réparatrice, afin de résoudre les conflits et de parvenir à une paix durable.

Réseaux de communication et réseaux sociaux

70. Protection de la liberté d'opinion et d'expression, du pluralisme et de la diversité des médias dans les cadres juridiques nationaux.

71. Protection des journalistes en veillant à une enquête rapide et approfondie des menaces à leur sécurité et encourageant les journalistes à travailler ensemble pour développer volontairement la formation aux médias et les codes de conduite de l'industrie qui favorisent la tolérance et le respect.

B. Prendre des mesures

Prévention de conflits et dialogue

72. Développer des stratégies participatives pour prévenir l'émergence d'extrémismes violents, protéger les communautés contre le recrutement et la menace de l'extrémisme violent et soutenir des mesures de confiance au niveau communautaire en fournissant des plateformes appropriées pour le dialogue et l'identification précoce des griefs.

73. Encourager les individus à quitter les groupes extrémistes violents en mettant au point des programmes qui mettent l'accent sur l'offre d'opportunités éducatives et économiques, en coordination avec les besoins de la population civile.

74. Engager les leaders religieux à fournir une plate-forme pour le dialogue intra et inter-religieux et des discussions à travers lesquelles promouvoir la tolérance et la compréhension entre les communautés et de rejeter les doctrines violentes en soulignant les valeurs pacifiques et humanitaires inhérentes à leurs théologies.

75. Convoquer des dialogues régionaux et nationaux sur la prévention de l'extrémisme violent avec divers acteurs, incluant l'engagement des jeunes, l'égalité entre les sexes, l'inclusion des groupes marginalisés, le rôle des municipalités et une sensibilisation positive par les réseaux sociaux et autres plateformes virtuelles.

Une bonne gouvernance

76. Promouvoir la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, y compris des initiatives fondées sur les droits humains qui aident à éliminer les conditions propices à l'extrémisme violent.

77. Promouvoir l'espace politique du dialogue nonviolent entre toutes les parties prenantes essentielles dans un contexte donné. Ce dialogue doit se faire en respectant les droits de liberté d'expression et de réunion. Il faut également reconnaître et protéger les groupes nonviolents de la société civile en tant que partenaires essentiels dans la création de sociétés démocratiques.

78. Proposer aux forces de sécurité, aux forces de l'ordre et à tous les acteurs de l'administration de la justice une formation en droits humains dans le contexte des mesures prises pour prévenir l'extrémisme violent sous tous ses aspects.

Etat de droit et respect des principes relatifs aux droits humains

79. Aider et protéger les défenseurs des droits humains qui documentent toutes sortes de violations de ces mêmes droits, y compris par des acteurs étatiques, dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

80. Sensibiliser à la subversion du travail des institutions éducatives, culturelles et religieuses par les terroristes et leurs partisans. Pour cela, si nécessaire, prendre les mesures appropriées contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou les croyances.

Jeunesse et éducation

81. Faciliter le désengagement des jeunes de groupes violents. Travailler avec des jeunes qui se sont joints à des groupes extrémistes violents pour ensuite canaliser leur objectif de changement envers des activités et des approches constructives, nonviolentes et inclusives.

82. Améliorer la participation des jeunes à la conception et à la diffusion de récits alternatifs pour prévenir l'extrémisme violent. Apporter de nouvelles preuves sur la contribution des jeunes en tant que modèles de prévention de la violence, des conflits et de l'extrémisme violent et soutenir et promouvoir de nouveaux récits positifs sur le rôle des jeunes dans la prévention de l'extrémisme violent.

83. Contribuer à la formation des jeunes dans leur développement socioéconomique en leur offrant des possibilités de carrière supplémentaires, en favorisant une culture entrepreneuriale et en proposant une formation à l'entrepreneuriat, en facilitant les recherches d'emploi et l'adéquation de l'offre et la demande, et en promulguant des règlements.

84. Soutenir et renforcer la participation des jeunes femmes et jeunes hommes aux activités visant à prévenir l'extrémisme violent en donnant la priorité aux mécanismes d'engagement significatifs aux niveaux national, régional et mondial. Fournir un environnement physique, socialement et émotionnellement sûr et favorable à la participation des jeunes femmes et hommes à la prévention de l'extrémisme violent.

85. Intégrer les jeunes femmes et hommes dans les processus décisionnels aux niveaux local et national, y compris en créant des conseils pour les jeunes et des mécanismes

similaires qui donnent aux jeunes une plate-forme pour participer au débat politique général.

Equité de genre

86. Soutenir et renforcer les organisations et les réseaux féminins existants pour jouer leur rôle de consolidation de la paix et de réconciliation dans les mécanismes officiels et les institutions à tous les niveaux de décision.

87. Renforcer la capacité des femmes et de leurs groupes de la société civile à s'engager dans des actions de prévention et d'intervention liées à l'extrémisme violent.

La participation des communautés

88. Soutenir la création de réseaux régionaux et mondiaux pour la société civile, les jeunes, les organisations de femmes et les leaders religieux afin de leur permettre de partager leurs bonnes pratiques et expérience et améliorer ainsi le travail dans leurs communautés respectives.

89. Encourager les associations civiques et professionnelles, les syndicats et les chambres de commerce à atteindre, par leurs propres réseaux, les groupes marginalisés afin de relever les défis ensemble à travers un dialogue inclusif et des politiques consensuelles.

90. Mettre à disposition un soutien médical, psychosocial et juridique dans les communautés qui abritent des victimes d'extrémistes violents, y compris des victimes de crimes sexuels et sexistes.

91. Renforcer les capacités locales et propres à la prévention de l'extrémisme violent et de la résilience communautaire à l'extrémisme violent. Pour identifier, gérer et exploiter les partenariats locaux nécessaires pour prévenir l'extrémisme violent, les OSC doivent investir dans l'analyse pour comprendre le contexte local, les processus de confiance avec les partenaires et le renforcement des capacités des structures endogènes.

Réseau de communication et réseaux sociaux

92. Contribuer à la conception et au développement de stratégies de communication nationales adaptées aux contextes locaux, sensibles aux différences entre les sexes et basées sur les normes internationales des droits humains, afin de contester les récits principaux associés à l'extrémisme violent.

93. Mener davantage de recherches sur la relation entre l'utilisation abusive d'Internet et des réseaux sociaux par des extrémistes violents et les facteurs qui poussent les individus vers l'extrémisme violent.

94. Promouvoir des récits alternatifs qui traitent des causes de l'extrémisme violent, y compris des violations continues des droits humains.

C. Création d'un Observatoire de soutien aux OSC au terme de la Conférence de Barcelone

95. Au terme de la Conférence de Barcelone, soutenir la création d'un Observatoire pour prévenir l'extrémisme violent (OPEV) dans la région euro-méditerranéenne afin de soutenir les OSC. L'OPEV aura les résultats escomptés suivants :

- Veiller à coordonner les efforts de suivi de la mise en œuvre de ce Plan d'action et des principales conclusions de la Conférence de Barcelone.
- Être un point focal pour tous les signataires du Plan d'action et mener des efforts coordonnés pour promouvoir la prévention des actes d'extrémisme violent dans un cadre politique.
- Promouvoir la mise en place d'une plate-forme active d'organisations de la société civile de toute la région euro-méditerranéenne pour promouvoir les efforts coordonnés.
- Promouvoir la création de l'OPEV dans les pays clés du pourtour de la région euro-méditerranéenne.
- Mener à bien des approches de recherche-action afin de déterminer les principaux moteurs de TOUS les extrémismes violents dans la région euro-méditerranéenne.
- Effectuer une analyse de *Big data* et des recherches sur la propagande et la haine sur Internet et les réseaux sociaux.
- Contribuer aux stratégies de communication, adaptées à des contextes spécifiques, sensibles aux différences entre les sexes et basées sur les normes internationales relatives aux droits humains, pour contester le récit dominant associé à l'extrémisme violent et proposer des alternatives.
- Plaider en faveur de l'élaboration de plans d'action locaux, régionaux et nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, y compris les OSC et englobant l'engagement des jeunes, l'égalité des sexes et l'inclusion des groupes marginalisés. La participation des OSC à la conception des plans d'action nationaux est précisée dans le Plan d'action de l'ONU pour prévenir l'extrémisme violent.
- Améliorer la communication et la coordination de la plate-forme des OSC issue de la Conférence de Barcelone en partageant tous les éléments nécessaires (bonnes pratiques, outils, etc.) afin de les habiliter et de contribuer davantage à la prévention de l'extrémisme violent.
- Identifier les meilleures pratiques des organisations de la société civile pour contrer l'extrémisme violent. Partager et promouvoir la plate-forme euro-méditerranéenne des OSC issue de la Conférence de Barcelone.
- Apporter une assistance technique (mise en réseau, formation, etc.) à la plateforme euro-méditerranéenne des OSC issue de la Conférence de Barcelone.

Nous, les organisations de la société civile signataires de la région euro-méditerranéenne, déclarons la volonté de respecter et de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action adopté à ce jour.

À Barcelone, le 29 janvier 2017